

CELLULE 12 À LOUER BATIMENT C1 – 791 M² SECTEUR HORTICULTURE ET DECORATION.

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Cellule disponible au sein du bâtiment C1 d'une surface de 791 m² située au rez-de-chaussée. Emplacement livré clos et couvert par la SEMMARIS avec accès sur le quai Val de Loire. Les travaux d'aménagement seront à la charge exclusive du candidat sous réserve de la validation de son dossier de demande d'autorisation travaux.

La cellule à construire fera l'objet d'un relevé géomètre. Il est prévu que 50% de l'emprise soit dédiée à la vente et les 50% restant à de la logistique.

Localisation : Situé Quai Val de Loire, proche du péage porte de Chevilly-Larue (E1)



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

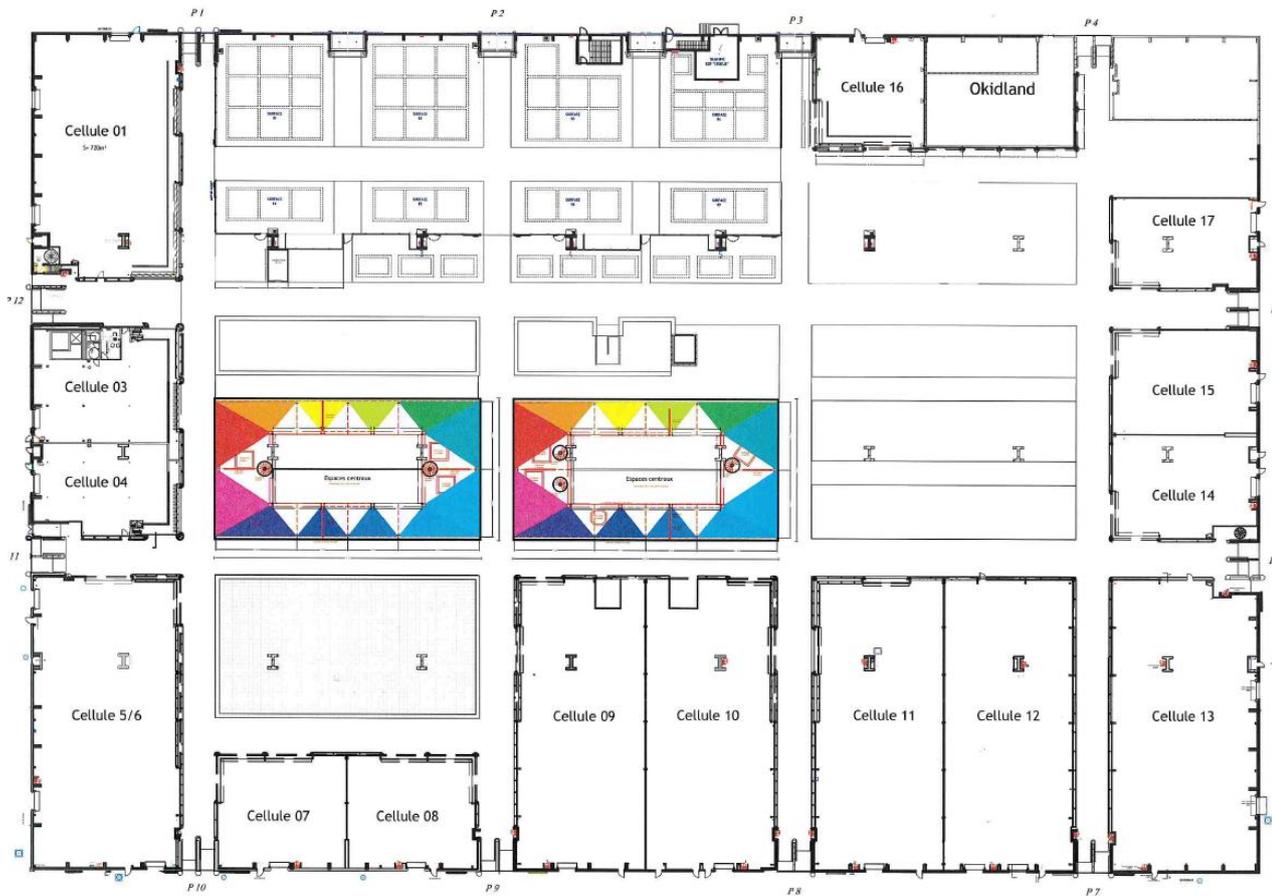
- **Bâtiment** : C1
- **ESI** : 01/C1/00/C/262
- **Surface** : Emplacement de 791 m2 situé au rez-de-chaussée du bâtiment C1.
- **Disponibilité du bien** : juin 2025, sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
 - Activité autorisée : vente de fleurs coupées uniquement.
 - 50% de la cellule pourra être utilisée pour de la vente de fleurs coupées avec accès quai avenue du Val de Loire et les autres 50% pour de la logistique de fleurs coupées.
 - Respect des activités du secteur.
 - Non divisible et non extensible en surface.
 - La consommation des fluides seront pris en charge par le CONCESSIONNAIRE.

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Type de contrat : Traité de concession prenant fin le 31 décembre 2049.

	REDEVANCES (TARIFS €HT/M2/AN)	CHARGES (TARIFS €HT/M2/AN)	DEPOT DE GARANTIE TOTAL	DPA TOTAL POUR LA CELLULE (TTC)
Magasin	203.11 €	91.06€	55.016,00 €	237.300,00€
Entrepôt	124.86 €	44.65€		

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024
 - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
 - Cotisation au centre médico-social de Rungis : 70 € HT/salarié/an.
 - Redevance digitale : 70€ HT/mois
 - Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le CONCESSIONNAIRE bénéficie.



DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 19/04/2025

➤ **Pièces administratives :**

- **Une carte d'identité du dirigeant de la société candidate**
- **Lettre de candidature pour l'emplacement**
- **Extrait K-BIS de moins de trois mois**
- **Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée**
- **Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles**

➤ **Pièces liées au projet :**

- **Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)**
- **Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)**
- **Une présentation du projet d'occupation ; de l'activité exercée, incluant un explicatif de l'intérêt du projet**

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le
19/04/2024 à 16 heures



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN.	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

CELINE GUINET

Direction commerciale
celine.guinet@semmaris.fr
 +33 1 41 80 88 93 - +33 6 48 43 25 08

SUPPORT TECHNIQUE

Assistance au dépôt des candidatures

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative
emplacement.commercial@semmaris.fr